

Charte d'usage des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) au sein du SEMINAIRE COLLEGE SAINTE MARIE

PRÉAMBULE

La présente charte a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) dans le cadre des activités scolaires. Elle présente l'avantage de s'adresser directement aux usagers et d'encadrer, au plus près des pratiques, une liberté d'usage du réseau.

L'usage des TIC dans l'établissement SCSM n'a pas lieu en dehors du droit. Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur. Cette charte concerne donc les activités pédagogiques, éducatives, pastorales et administratives et engage l'établissement et tous les utilisateurs.

RESPECT DE LA LEGISLATION

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit. Le rappel, non exhaustif, des principales règles de droit concernées par l'utilisation d'internet vise à sensibiliser les utilisateurs à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Sont notamment interdits et le cas échéant sanctionnés par la voie pénale les atteintes à la vie privée des personnes, ainsi qu'à leur intégrité physique et morale tels que :

- la violation du droit à l'image et/ou du droit à la vie privée des personnes. Ce droit comprend notamment la protection contre toute atteinte portée au droit au nom, à l'image, à la voix, à l'intimité, à l'honneur et à la réputation, à l'oubli, à sa propre biographie et concerne l'état de santé, la vie sentimentale, l'image, la pratique religieuse, les relations familiales et, plus généralement, tout ce qui relève de la sphère intime et personnelle d'une personne,
- la diffamation et l'injure,
- la provocation des mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages ou d'images à caractère violent ou pornographiques,
- l'incitation à la consommation de substances interdites (alcool, stupéfiants notamment),
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide,
- la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence,
- l'apologie de tous crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation des crimes contre l'humanité, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive.

Les utilisateurs d'internet, des réseaux et des services de communication numérique sont par ailleurs tenus de respecter les règles préservant la propriété intellectuelle.

À ce titre, est notamment interdit, sans que cette liste ne puisse être tenue pour exhaustive :

- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- la réalisation et la diffusion de copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

DESCRIPTION DES SERVICES ET MATÉRIELS PROPOSÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Les services suivants sont mis à la disposition des élèves dans le cadre de leur scolarité, sous réserve du respect des engagements énoncés à la présente Charte :

- l'accès aux ordinateurs dans différents lieux dont les CDI, les salles informatique et les salles de technologie ;
- l'accès possible dans toutes les salles de l'établissement grâce aux classes mobiles et tablettes ;
- une adresse personnelle de messagerie de type prenom.nom@seminairecollege.com destinée à un usage purement scolaire et pédagogique limité à un cadre d'échange de travail entre les membres de la communauté : administration, élèves et professeurs ;
- l'accès aux programmes du service public disponibles sur internet, aux ressources et services de l'internet autorisés par l'établissement ;
- l'accès à l'application de vie scolaire pronote
- l'accès aux services informatiques de l'établissement

ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement s'engage à :

- garantir, dans le respect de la loi, le droit de l'utilisateur à la protection de sa vie privée et au secret de sa correspondance ;
- assurer la sécurité de l'accès de l'utilisateur au réseau ;
- préparer, conseiller, aider les élèves à l'usage de l'Internet et des outils informatiques ;
- informer les usagers clairement de leurs droits et de leurs devoirs ;
- filtrer et surveiller les accès à l'internet afin d'éviter, dans la mesure du possible, les consultations de documents inappropriés, notamment pornographiques ou violents ;
- informer les autorités des délits constatés.

Les modalités de contrôle dans l'établissement se feront dans le respect de la loi : consultation des historiques, des données stockées sur le serveur, supervision des ordinateurs en salles (informatique,

technologie et au CDI). Il sera possible à tout moment de remonter à la source d'un message, d'une consultation ou d'une action.

L'établissement s'oblige à faire cesser toute violation des droits des tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique (article 43-8 de la loi de 1986, modifié par la loi du 1^{er} août 2000).

L'établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique prenom.nom@seminairecollege.com. Il ne pourra, de ce fait être tenu pour responsable des messages échangés.

LES DROITS DES UTILISATEURS

Au sein de l'établissement, les utilisateurs :

- bénéficient du droit d'usage des services proposés par l'Établissement, selon ses caractéristiques propres ; ce droit d'accès est personnel, incessible et lié à l'appartenance à l'établissement;
- ont droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles ;

LES ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à :

- respecter la loi, en particulier ne pas consulter délibérément, publier, communiquer ou promouvoir, par quelque moyen que ce soit, des informations, des documents à caractère diffamatoire, pornographique, raciste ou xénophobe, incitant aux crimes, aux délits, à la haine, ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou au droit d'auteur ;
- respecter les protocoles d'utilisation propres à chaque catégorie d'équipement
- quitter sa session à la fin de son travail,
- ne pas divulguer son identification numérique personnelle ;
- ne pas usurper l'identité d'un autre utilisateur ;
- ne pas lire, modifier, détruire, copier, diffuser des informations ou des logiciels sans s'être assuré qu'il a le droit de le faire ;
- ne pas interrompre ou gêner le fonctionnement normal du réseau, prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition ;
- ne pas produire ou introduire délibérément de logiciel malveillant ou tout dispositif destiné à contourner les mesures de sécurité ou détourner les installations de leur usage normal ;
- ne pas introduire sans autorisation dans l'établissement de matériel susceptible de nuire au bon fonctionnement ou à la sécurité du réseau ;
- ne pas utiliser les installations et ressources mises à sa disposition par l'établissement à des fins commerciales, politiques, idéologiques ou opposées aux valeurs de la République et au caractère propre de l'établissement,
- ne pas tenter d'accéder, dans le cadre des activités pédagogiques, à des ressources sans rapport avec les objectifs d'apprentissage, documentaires, éducatifs de l'établissement ;
- informer l'établissement de toute anomalie constatée.

SANCTIONS

L'élève qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à ce que son accès aux ressources informatiques soit strictement limité aux actes pédagogiques décidés sous la responsabilité des enseignants.

Le non-respect par l'élève des règles établies par la charte pourra en outre, pour des manquements les plus graves, donner lieu aux autres sanctions prévues dans le règlement intérieur. Les représentants légaux de l'élève en seront informés.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles de la charte s'expose également à des poursuites civiles et pénales.

Il est notamment rappelé, à ce titre, que le code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende :

- le fait, au moyen d'un procédé quelconque, de porter volontairement atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui,
- la provocation à commettre des infractions, des atteintes volontaires à la vie, des agressions sexuelles par tout moyen de communication au public par voie électronique,

Sont par ailleurs passibles d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amendes la provocation à l'usage ou au trafic de stupéfiants ou de substances présentées comme telles, même si cette provocation est restée sans effet (article L 3421-4 du code de la Santé Publique).

Il est rappelé en outre que toute reproduction, représentation ou exploitation d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ou qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable et expresse de l'auteur ou de ses ayants droit est un acte de contrefaçon au sens du code de la propriété intellectuelle, passible d'une peine de trois ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

L'établissement se réserve le droit :

- de procéder à des contrôles du bon usage des installations et des sites visités ;
- de prendre toute mesure urgente visant à empêcher la perturbation éventuelle des services mis à disposition, y compris d'en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non-conforme à leur objectif éducatif et pédagogique.

Signature du Chef d'établissement

Signature des parents